



Général

L'Institut des 3 Écologies (3E) est une organisation à but non-lucratif dédiée aux activités éducatives. Il a été constitué le 27 décembre 2018 selon les dispositions de la partie III de la loi sur les compagnies du Québec (numéro de société/NEQ 117420436).

Objet

- Maintenir et développer un environnement d'apprentissage collaboratif dédié à l'expérimentation participative au croisement de l'art, de la philosophie et de l'engagement communautaire.

Objectifs Spécifiques

- Encourager de nouvelles techniques pour une recherche collective dans un mouvement à double sens entre l'élaboration de concepts dans le langage et la pratique créative incarnée (à la fois basée sur le mouvement et le matériel).
- Contribuer ainsi à l'innovation dans les domaines de la recherche-crédation/recherche artistique, de la philosophie pratique et de la pédagogie alternative.
- Explorer des modes innovants d'organisation collective qui imprègnent les techniques créatives que le 3E expérimente dans sa composition organisationnelle, de sorte que la forme de l'Institut devienne un exemple vivant de son contenu.
- Intégrer dans tous les aspects de la composition et des activités de l'organisation des techniques affirmant la neurodiversité et favorisant son expression.
- Partager les techniques de recherche, d'apprentissage et d'organisation avec les parties intéressées de la communauté locale et avec des groupements apparentés dans les secteurs artistique, universitaire et militant au niveau international.

Ethos

L'éthique de l'Institut des 3 Écologies est celle d'une inclusion radicale. Il est ouvert à tous ceux, de tout âge et de tout niveau d'éducation formelle, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions d'enseignement établies, qui souhaitent se joindre à d'autres pour poursuivre l'apprentissage comme un processus d'engagement social tout au long de la vie.

Toutes les activités sont collectives et auto-organisées. La programmation est émergente.

Par collectif, nous entendons une concertation d'activités telle que ce qui en résulte représente plus que la somme des contributions des différentes parties. Par

auto-organisation, nous entendons que les décisions sont prises de manière organique au sein du mouvement créatif collectif, sans subordination à une autorité supérieure et sans planification normative. Par programmation émergente, nous entendons que les activités 3E ne sont pas pré-formatées, mais qu'elles s'auto-façonnent, que ce soit dans leur fréquence, leur échelle, leur forme et leur contenu, en suivant l'appétit et l'initiative du collectif, dans un processus de variation continue.

Les activités 3E s'inscrivent dans une éthique de prise en charge collective du milieu relationnel qui soutient la créativité du collectif et son élan d'auto-organisation. La durabilité est comprise dans un sens élargi, englobant les "trois écologies" - le social, le psychique/conceptuel et l'environnemental - dans leur imbrication. L'attention portée à la neurodiversité est reconnue comme faisant partie intégrante de cette entreprise.

L'institut des 3 Écologies n'octroie pas de crédits ou de diplômes. Il fonctionne comme une plateforme para-institutionnelle, en symbiose avec l'université et d'autres institutions établies, mais sans être subordonné à leurs logiques institutionnelles, leurs économies et leurs systèmes de valeurs. Il se consacre à l'exploration de nouvelles logiques d'organisation collective, de alter-économies potentielles et de systèmes de valeurs émergents.

Structure de l'organisation à but non-lucratif

1. Directeurs.

Le rôle fondamental des directeurs est de servir de dépositaires de l'éthique d'auto-organisation du collectif dans la poursuite de la mission des 3E, par leur participation aux assemblées annuelles. Lors des assemblées annuelles, ils remplissent leurs obligations légales d'examen des activités et du contrôle des rapports financiers annuels. Les directeurs sont nommés pour un mandat de deux ans, après quoi ils sont reconduits dans leurs fonctions ou remplacés par décision des membres lors de l'assemblée annuelle.

2. Assemblée annuelle.

Les décisions à l'assemblée annuelle sont prises par consensus des membres. La définition du consensus et les techniques pour y parvenir sont conçues par les membres et peuvent être modifiées par eux. Le quorum est atteint si un minimum de cinq membres sont présents en plus des directeurs.

3. Membres.

Un membre est défini comme toute personne qui a été inscrite sur une plateforme de collaboration en ligne 3E durant l'année écoulée, qui a participé à des activités 3E au cours de l'année (physiquement ou en ligne), et qui est présente à l'assemblée annuelle (physiquement ou en ligne).

4. Prise de décision continue

La prise de décision au jour le jour est collective et auto-organisée, comme défini ci-dessus sous “Ethos”. Il n’y a pas de structure formelle de postes administratifs ou de comités permanents. L’élaboration de techniques de prises de décision collective soigneusement pensées mais informelles et respectueuses de la neurodiversité fait partie intégrante du travail de 3E. Ces techniques se modulent au fur et à mesure de l’évolution des pratiques collectives.

5. Activités.

Les activités sont initiées par des propositions. Les propositions sont des attractions pour l’activité collective. Elles peuvent émerger du collectif ou lui être adressées par un appel émanant d’un individu ou un groupe. Dans ce dernier cas, le proposant agit en tant que facilitateur plutôt qu’en tant qu’enseignant ou leader.

6. Facilitateurs.

Il n’y a pas de distinction formelle entre les enseignants et les étudiants, ni entre les leaders d’activité et les participants. Le collectif peut reconnaître un facilitateur pour des activités ou une série d’activités spécifiques. Un facilitateur est un individu ou un groupe qui met en place les conditions positives et les contraintes favorables à une activité collective. Il facilite la participation et assure le suivi de la concertation collective mise en place par une proposition, en utilisant des techniques relationnelles qui font partie intégrante du déroulement de l’activité et qui évoluent avec elle.

7. Groupes d’affinité.

Le collectif peut former des groupes d’affinité. Les groupes d’affinité agissent comme facilitateurs pour l’accomplissement des tâches permanentes nécessaires à la vie du collectif. Ils peuvent émerger de manière auto-organisée du collectif ou être désignés par celui-ci. Ils accomplissent leur tâche dans un esprit participatif, en toute transparence et en prenant soin du milieu relationnel.

